



Richelieu Gestion

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

RICHELIEU PRAGMA EUROPE

Part I ISIN : FR0010906321

Cet OPCVM est géré par RICHELIEU GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Classification : Actions de pays de l'Union européenne.

Objectif de gestion : L'objectif de l'OPCVM est de réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à son indicateur de référence, l'indice Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index par la gestion active d'un portefeuille d'actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne. Les actions sont sélectionnées de façon opportuniste et en fonction notamment d'une analyse financière et de critères extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Indicateur de référence : La performance du FCP peut être comparée a posteriori à celle de l'indice de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index (dividendes réinvestis). Cet indice est représentatif des marchés actions de l'Union européenne. Les données concernant l'indicateur de référence sont notamment disponibles sur le site :

<https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>.

Politique d'investissement : La stratégie de cet OPCVM, repose sur une gestion active, flexible, discrétionnaire et opportuniste. En premier lieu, une analyse extra-financière ESG est menée par la gestion à travers les critères suivants : Environnement : émission de gaz à effet de serre, respect de la biodiversité... ; Social : gestion des carrières, promotion du développement économique et social... ; Gouvernance : indépendance de l'organe de surveillance, prévention de la corruption... Cette analyse consiste en une approche « Best in Class » retenant les 80% des émetteurs de chaque secteur dans l'univers d'investissement initial (entreprises européennes) ayant obtenu la meilleure notation ESG et excluant les 20% les moins bien notés. La part du FCP devant respecter les critères ESG est fixée à 90% minimum de l'actif net, hors liquidités. En second lieu, la sélection des titres repose sur deux approches complémentaires. Tandis que la première approche macro-économique vise à orienter le positionnement ou la sensibilité du FCP à différentes thématiques ou facteurs, la deuxième approche micro-économique consiste en une analyse fondamentale reposant sur l'étude des éléments quantitatifs et qualitatifs des entreprises, de leur stratégie, de leur structure financière, de leurs perspectives de rentabilité, ainsi que de leur valorisation.

Limites méthodologiques : L'analyse ESG se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et très hétérogènes. La société de gestion est par ailleurs dépendante du prestataire tiers sélectionné.

Caractéristiques essentielles : L'OPCVM est exposé de 60% à 100% de l'actif net aux actions des pays de l'Union Européenne de toutes tailles de capitalisations, sans contrainte de style de gestion et ce indépendamment de tout indice, dont son indicateur de référence. Le FCP sera investi à 50% minimum de la poche actions en sociétés de grandes capitalisations (capitalisation boursière supérieure à 5 milliards d'euros).

L'OPCVM peut exposer jusqu'à 25% de son actif net aux obligations ou titres de créance émis en euro, faisant partie de la dette publique aussi bien que de la dette privée, et en instruments du marché monétaire. Ces titres n'auront aucune contrainte de notation.

L'OPCVM pourra, en conséquence, être exposé à des titres de créance et instruments du marché monétaire non notés ou appartenant à la catégorie de notation spéculative, plus risqués, dits « *high yield* ».

L'OPCVM pourra intervenir sur les instruments financiers dérivés pour, principalement, couvrir son actif aux risques actions et change, ainsi que sur les instruments intégrant des dérivés pour exposer ou couvrir son actif aux risques actions et change. Le recours à ces instruments pourra amener l'OPCVM à s'exposer à plus de 100% de l'actif net, et donc à amplifier les mouvements de marché à la hausse ou à la baisse, sans dépasser un risque global lié aux instruments financiers dérivés de 10% de l'actif net. L'OPCVM est exposé à un risque de change jusqu'à 10% de son actif net.

Autres informations : Les souscriptions et rachats sont centralisés, chaque jour ouvré de la bourse de Paris à l'exception des jours fériés légaux (J) jusqu'à 12 heures, auprès du dépositaire. La valeur liquidative est déterminée le lendemain et le règlement intervient à J+2 ouvrés.

Cette classe de parts capitalise les sommes distribuables. L'OPCVM est éligible au PEA.

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur ci-dessus reflète la volatilité de l'OPCVM sur 5 ans compte tenu de son exposition principale aux marchés actions de l'Union européenne. Il est calculé sur la base de l'historique des rendements de l'OPCVM et à défaut d'historique suffisant, sur la base des rendements de son indicateur de référence.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque lié aux instruments financiers à terme : risque lié aux écarts de variation entre le prix de ces instruments et la valeur du sous-jacent.

Risque de contrepartie : risque de non paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés.

Risque lié à la faible liquidité de certains titres : le FCP peut être investi sur des titres présentant une taille d'émission faible dont la liquidité peut être limitée, générant une amplification des mouvements de marché.

Risque de crédit : il représente, pour les titres de créance et les instruments monétaires, le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. Ce risque est plus important pour les titres dits « spéculatifs ».

PRÉSENTATION DES FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

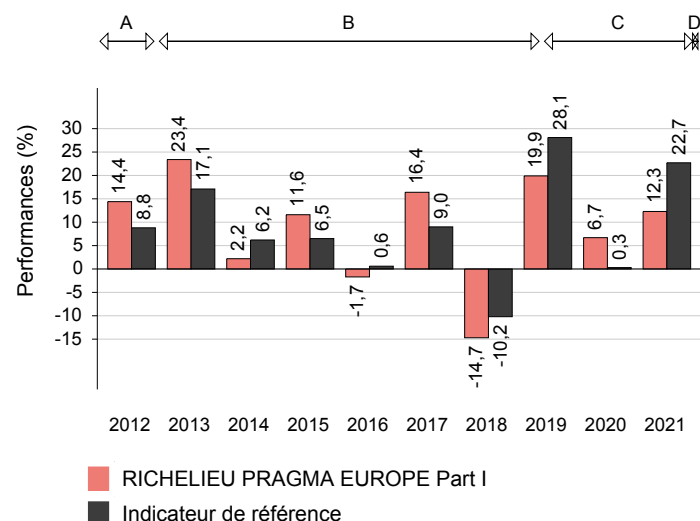
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,75% maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée ou de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,86%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les coûts de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Ceux-ci ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la section « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.richelieugestion.com.

PERFORMANCES PASSÉES



A : Jusqu'au 28/12/2012, l'indicateur de référence était Stoxx Europe 50.

B : Du 29/12/2012 au 07/06/2019, l'indicateur de référence était Stoxx Europe 50.

C : Du 08/06/2019 au 31/12/2021, l'indicateur de référence était EURO STOXX® Net Return.

D : Depuis le 01/01/2022, l'indicateur de référence est Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index.

Les performances affichées dans le diagramme ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction faite des frais et commissions prélevés par l'OPCVM.

Date de création de l'OPCVM : 12 mai 2000

Date de création de la part : 7 juin 2010

Devise de libellé de la part : Euro.

Indicateur de référence : Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap NR Index.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et la valeur liquidative sont disponibles sur le site internet www.richelieugestion.com. Les documents d'information périodique réglementaires sont adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de Richelieu Gestion 1-3-5, Rue Paul Cézanne - 75008 PARIS.

L'OPCVM propose d'autres types de parts dont le détail est disponible dans le prospectus de l'OPCVM, ainsi que dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur qui lui est consacré, figurant sur le site internet www.richelieugestion.com.

La part de cet OPCVM n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act de 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, aux Etats-Unis au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person ».

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.richelieugestion.com ou sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

La responsabilité de Richelieu Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Richelieu Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 février 2022.